

Annonce N°: 07/05/18

Un (01) Ingénieur spécialité en protection des ouvrages contre la corrosion

➤ Conditions d'accès au poste :

- Titulaire d'un Ingéniorat, master ou d'un post graduation, en Electricité / Electronique, Electrotechnique, Métallurgie, Electrochimie ou Matériaux ;
- Expérience professionnelle souhaitée : plus de 03 années ;
- Age : 35 ans au maximum.

➤ Compétences requises :

- Connaissances approfondies des normes, standards et meilleures pratiques internationales, relatifs à l'inspection des ouvrages et à leur protection contre la corrosion ;
- Connaissances développées concernant les sources et les moyens de prévention contre la corrosion interne et externe, des équipements et ouvrages du secteur des hydrocarbures ;
- Disposer d'une expérience terrain de mesure des paramètres électriques des systèmes de protection et ceux relatives aux ouvrages protégés ;
- Maîtrise de l'outil informatique MS Office et autres outils de traitement des données et de l'analyse statistique ;
- Maîtrise de la langue française, connaissance de l'anglais souhaitée ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction,
- Certification dans le domaine hautement appréciée.

➤ Missions principales du poste :

Sous l'autorité du Directeur audit des installations, l'intéressé(e) est chargé (e) de :

- Participer aux missions d'audit et de contrôle des installations du secteur des hydrocarbures, déployées sur le territoire national ;
- Contrôler les systèmes et les mesures de protection des ouvrages contre la corrosion interne et externe, et ce sur la base des normes standards et meilleures pratiques internationales ;
- Mesurer sur site les paramètres électriques des systèmes de protection et ceux relatifs aux ouvrages protégés ;
- Examiner et évaluer la conformité des installations et ouvrages contrôlés par rapport à la réglementation, normes et standards internationaux ;
- Collecter et analyser des données de la protection des ouvrages contre la corrosion interne et externe ;
- Rédiger des documents, tels que les comptes rendus, les rapports, les procès-verbaux, etc. ;
- Supporter le développement et l'amélioration continue de la base de données des équipements et des installations du secteur, déployés sur le territoire national ;
- Participer à l'élaboration des règles et procédures en matière de protection et de contrôle de la corrosion interne et externe des équipements et ouvrages du secteur.